

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 1^{er} octobre 2009 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 20h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Fernand Veilleux	Présent
District 01	Miguel Gilbert	Présent
District 02	Monique Clément	Présente
District 03	Jean-Noël Groleau	Présent
District 04	Jacques Blain	Présent
District 05	Robert Paré	Présent
District 06	Denis Beaudoin	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Leblond, agit comme secrétaire.

Personne n'est présent dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 15 septembre 2009
5. Trésorerie
 - 5.1 Comptes payés et à payer
6. Suivi des affaires découlant des procès-verbaux
7. Rapport du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Mandat pour évaluation environnementale phase I
10. Voirie
 - 10.1 Achat et installation d'une porte de garage
 - 10.2 Vêtements et accessoires de sécurité
 - 10.3 Achat d'un laser de construction
11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Machines d'antan – réservation du parc récréatif



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Demande d'autorisation pour utilisation non agricole auprès de la CPTAQ pour les fins d'installation d'une tour de télécommunication.
 - 12.2 Formation PG Govern – mises à jour des logiciels du gestionnaire municipal
13. Administration
 - 13.1 Gala Excel 2009 – Offre du Progrès de Coaticook
14. Ressources humaines
15. Avis de motion – Règlements
 - 15.1 Adoption du règlement numéro 2008-84-1.09 modifiant le règlement 2008-84 relatif à la prévention contre les incendies à l'intérieur des immeubles afin d'abroger l'article 3.
 - 15.2 Avis de motion avec dispense de lecture – Règlement numéro 2009-94 relatif aux travaux d'aménagement du cours d'eau « Partie de la rivière Coaticook », traversant le lot 1 803 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke » situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la M.R.C. de Coaticook
16. Varia
17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 28 septembre 2009
 - 17.1 Projet domiciliaire rue du Vieux-Pommier – acceptation des plans et devis version finale
 - 17.2 Achat de bornes d'affichage des numéros civiques
 - 17.3 Achat d'adapteurs pour boyaux et poteaux d'incendie
 - 17.4 Achat de boyaux d'incendie
 - 17.5 Inspection de la borne sèche située près du King's Hall
 - 17.6 Dossier du trottoir sur la route Louis-S.-St-Laurent
 - 17.7 Participation au Gala Excel 2009
 - 17.8 Mandat à la Société Mutuelle de Prévention Inc.
 - 17.9 Modification aux protections d'assurance collective des employés
 - 17.10 Réouverture de la Maison des jeunes
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Fernand Veilleux préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite de la lecture de la prière.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'étant présent à cette séance, aucune question ne fût adressée au conseil.

3. Adoption de l'ordre du jour

3819-1-2009-10-01

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 15 septembre 2009

3820-2009-10-01

Chaque membre du conseil ayant reçu le 29 septembre 2009 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2009 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2009 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Comptes payés et à payer

3821-2009-10-01

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à parfaire le paiement par chèque à qui de droit.

En date du 28 septembre 2009, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit:

Comptes à payer

Annexe 1.	Fonds des activités municipales	219 874.89\$
-----------	---------------------------------	--------------

Comptes payés

Annexe 2.	Fonds des activités municipales	49 979.88\$
-----------	---------------------------------	-------------

Salaires payés

Annexe 3.	Fonds des activités municipales	52 333.20\$
-----------	---------------------------------	-------------

Adoptée à l'unanimité

6. Suivi des affaires découlant des procès-verbaux

7. Rapport du conseil

Les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont assisté à titre de membres de comité ou de représentant de la municipalité depuis la dernière séance du conseil.

8. Service de protection contre les incendies

9. Hygiène du milieu

9.1 Mandat pour évaluation environnementale phase I

3822-2009-10-01

Considérant que la Municipalité de Compton a décidé d'aller de l'avant avec le projet de mise en place des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur les rues Paul et Claude;

Considérant qu'il y a lieu de faire procéder à la première phase de l'évaluation environnementale par une firme spécialisée;

Considérant que la recommandation du responsable du service de l'Urbanisme et des Réseaux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil de la Municipalité de Compton mandate « Les Laboratoires Shermont » afin qu'elle procède à la phase I de l'évaluation environnementale requise dans le cadre de la mise en place des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur les rues Paul et Claude le tout selon leur offre de services datée du 9 septembre 2009 et pour laquelle des honoraires de 2 150\$ plus taxes sont prévus;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du poste 23 020 05 721 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Laboratoires Shermont
Teknika HBA
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

10. Voirie

10.1 Achat et installation d'une porte de garage

3823-2009-10-01

Considérant la nécessité de changer une des portes de garage dans l'ancienne section du garage, soit celle de 16 pieds;

Considérant les deux demandes de prix faites à Portes de garage Mackie Inc. et Portes de garage Ruel et Fils;

Considérant la recommandation du responsable des travaux publics;;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Miguel Gilbert

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat et l'installation d'une porte de garage au montant de 3 050\$ plus les taxes applicables chez Portes de garage Mackie Inc.;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du poste 02 320 00 522 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

10.2 Vêtements et accessoires de sécurité

3824-2009-10-01

Considérant qu'une évaluation auprès des employés des travaux publics quant aux besoins en chaussures avant la saison hivernale a été faite;

Considérant que cette démarche répond aux exigences de la CSST ainsi qu'à la section 14 de la politique de travail des employés des travaux publics;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de 7 paires de chaussures de sécurité au montant total de 1 300\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du poste 02 320 00 650 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

10.3 Achat d'un laser de construction

3825-2009-10-01

Considérant que le responsable du service des travaux publics avait prévu au budget 2009 l'achat d'un appareil – niveau au laser pour les besoins des travaux effectués par les employés sur les chantiers municipaux;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un laser de construction chez ABtech Services Polytechniques inc. au montant de 1 430\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du poste 02 320 00 643 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

11. Loisirs, culture et communautaire

11.1 Machines d'antan – réservation du parc récréatif

3826-2009-10-01

Considérant le succès de l'édition 2009 de l'activité d'exposition de Machines d'antan et la volonté de renouveler l'activité l'an prochain;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU de réserver la disponibilité des installations du parc récréatif de la municipalité (terrain, bâtiments de services, chapiteau) pour la tenue les 20, 21 et 22 août de l'exposition 2010 des Machines d'antan.

Adoptée à l'unanimité

cc : Machines d'antan
Travaux publics
Dossier

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande d'autorisation pour utilisation non agricole auprès de la CPTAQ pour les fins d'installation d'une tour de télécommunication.

3827-2009-10-01

Considérant qu'une demande d'utilisation d'un terrain à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution ; motivée en fonction des éléments suivants :

- Ø les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LR.Q, c. P41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc. ;
- Ø la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;
- Ø si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole au sens de la *LPTAA* ;

Considérant que le demandeur «Ferme Bourdon et Fils Inc.» a déposé par l'intermédiaire de son mandataire National consultant à Québec, une demande à cet effet décrite notamment comme suit :

« Demande l'autorisation de louer pendant vingt ans une parcelle de terrain présentement boisée d'une superficie de 12 458,3 mètres ² afin d'y installer une tour de télécommunication de 90 mètres de hauteur avec hauban, un bâtiment ainsi

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

qu'un chemin d'accès sur le lot 1 802 579 du cadastre du Québec. Le terrain visé par la présente est la propriété actuelle de Ferme Bourdon & Fils Inc. »

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles concernées est respectée ;

Considérant que la construction de tours de télécommunication est autorisée en zone AR-5 du règlement de zonage municipal numéro 2002-35 ;

Considérant le rapport d'analyse rédigé par l'officier désigné de la municipalité de Compton en date du 23 septembre 2009;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Compton recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles d'autoriser l'érection de cette tour de télécommunication faisant l'objet de la présente puisque cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et respecte les dispositions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité

cc : Vidéotron
Ferme Bourdon et Fils Inc.
Mandataire National
Dossier

12.2 Formation PG Govern – mises à jour des logiciels du gestionnaire municipal

3828-2009-10-01

Considérant la tenue de la formation donnée par PG Govern sur la mise à jour des logiciels du gestionnaire municipal le 28 octobre prochain à St-Hyacinthe;

Considérant l'intérêt de l'inspecteur en bâtiment et environnement de participer à cette formation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Miguel Gilbert**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, Monsieur Alain Beaulieu à participer à la formation de PG Govern sur les mises à jour des logiciels relatifs au gestionnaire municipal le 28 octobre prochain à St-Hyacinthe;
- b. qu'un montant de 200\$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement soient puisés à même les disponibilités des postes 02 610 00 454 et 02 610 00 310 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux
Trésorerie

13. Administration

13.1 Gala Excel 2009 – Offre du Progrès de Coaticook

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

3829-2009-10-01

Considérant la tenue du gala Excel le 20 octobre prochain;

Considérant l'offre de publication du Progrès de Coaticook pour la couverture de cet événement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Blain
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité achète 1/8 de page du Progrès de Coaticook dans le cadre de la promotion du Gala Excel 2009 au coût de 155\$ plus les taxes applicables;
- b. que cette dépense soit affectée au poste 02 130 00 341 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14. Ressources humaines

15. Avis de motion – Règlements

15.1 Adoption du règlement numéro 2008-84-1.09 modifiant le règlement 2008-84 relatif à la prévention contre les incendies à l'intérieur des immeubles afin d'abroger l'article 3.

3830-2009-10-01

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du règlement 2008-84-1.09 a dûment été donné lors de la séance du 15 septembre 2009;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2008-84-1.09 modifiant le règlement 2008-84 relatif à la prévention contre les incendies à l'intérieur des immeubles afin d'abroger l'article 3.

Le texte de ce règlement se lit comme suit :



**Règlement numéro 2008-84-1.09 modifiant
le règlement 2008-84 relatif à la prévention
contre les incendies à l'intérieur des
immeubles afin d'abroger l'article 3.**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

Considérant qu'après analyse et discussions avec le chef du service de sécurité incendie, le directeur général recommande au conseil d'abroger l'article 3 du règlement 2008-84 ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 septembre 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 3 du règlement 2008-84 tel que rédigé est abrogé à toutes fins que de droit.

Article 2

À l'exception du présent amendement, le règlement 2008-84 demeure tel qu'il a été mis en vigueur le 10 avril 2008.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Signé
Fernand Veilleux
Maire

Signé
Jacques Leblond
Directeur général

Adoptée à l'unanimité

15.2 Avis de motion avec dispense de lecture – Règlement numéro 2009-94 relatif aux travaux d'aménagement du cours d'eau « Partie de la rivière Coaticook », traversant le lot 1 803 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke » situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la M.R.C. de Coaticook

3831-2009-10-01

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par madame la conseillère Monique Clément à l'effet que sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil le règlement relatif aux travaux d'aménagement du cours d'eau « Partie de la rivière Coaticook traversant le lot 1 803 274 cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke » situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la M.R.C. de Coaticook.

Le règlement se lit comme suit :



Règlement no 2009-94 relatif aux travaux d'aménagement du cours d'eau « Partie de la rivière Coaticook, traversant le lot 1 803 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke » situé dans la M.R.C. de Coaticook .

Considérant le règlement numéro 5-001 de la MRC de Coaticook prévoyant l'aménagement du cours d'eau, partie de la rivière Coaticook, traversant le lot 1 803

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la M.R.C. de Coaticook;

Considérant qu'une demande formelle a été produite aux fins de procéder à l'aménagement d'une section de la rivière Coaticook, située sur le lot 1 803 274 du cadastre du Québec prévoyant notamment des travaux de stabilisation visant à faire cesser l'érosion de la rivière Coaticook;

Considérant que les travaux ont été exécutés par la Municipalité régionale de comté de Coaticook conformément aux autorisations légales et réglementaires requises;

Considérant que le coût des travaux est de 23 098.51\$ tel que détaillé à la facture numéro 336 émise le 23 septembre 2009 par la M.R.C. de Coaticook ;

Considérant que les travaux facturés par la MRC ont été entièrement réalisés aux fins de la demande relative au lot 1 803 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke » situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la M.R.C. de Coaticook;

Considérant que l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, (L.R.Q., ch. F-2.1) prévoit qu'une municipalité peut imposer un mode de tarification pour financer une contribution dont elle est débitrice pour un service ou une activité d'une autre municipalité, notamment une municipalité régionale de Comté;

Considérant que constitue un mode de tarification, toute source locale et autonome de financement autre qu'une taxe basée sur la valeur foncière ou locative d'un immeuble;

Considérant qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné le 1^{er} octobre 2009 ;

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit:

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a notamment pour objet de décréter une taxe spéciale selon un taux suffisant pour permettre à la municipalité de percevoir les deniers nécessaires pour payer à la municipalité régionale de comté de Coaticook la contribution exigée par cette dernière à la suite de l'accomplissement des travaux d'aménagement d'une section de la rivière Coaticook, située sur le lot 1 803 274 du cadastre du Québec, de même que tous les frais directs et indirects reliés à ces travaux.

Article 3 SITUATION DES TRAVAUX

La totalité des travaux a été exécutée sur le lot 1 803 274 du cadastre du Québec dans la municipalité de Compton.

Article 4 RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

Afin d'acquitter les sommes découlant de l'application de l'article 2 et ce jusqu'à concurrence d'un montant de 23 098.51\$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé au cours de l'année 2009, sur tous les immeubles imposables touchés par les travaux, une taxe foncière spéciale fixée selon un taux suffisant pour couvrir le coût total de ces travaux.

Article 5 DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Projet	Projet
Fernand Veilleux Maire	Jacques Leblond Directeur général

cc : MRC de Coaticook
Dossier

16. Varia

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 29 septembre 2009

17.1 Projet domiciliaire rue du Vieux-Pommier – acceptation des plans et devis version finale

3832-2009-10-01

Considérant le dépôt des plans et devis définitifs ainsi que des autres documents requis;

Considérant que ces plans et devis comprennent les corrections requises par la municipalité;

Considérant la recommandation du responsable du service de l'Urbanisme et des réseaux;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

IL EST RÉSOLU d'accepter les plans et devis définitifs tels que déposés lesquels ont été préparés par le groupe Poly-Tech et signés par Jacques Poulin Ingénieur et porte le numéro PGC-657-09 et sont datés du 22 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

cc : Promoteurs
Poly-Tech
Urbanisme et réseaux
Dossier

17.2 Achat de bornes d'affichage des numéros civiques

3833-2009-10-01

Considérant l'intérêt pour les services d'urgence de pouvoir reconnaître rapidement les adresses civiques des immeubles où ils sont appelés à intervenir;

Considérant que cet achat s'inscrit dans la poursuite du projet amorcé en août 2008;

Considérant la recommandation du directeur du service de protection contre l'incendie de la municipalité et le fait qu'il n'y a qu'un seul fournisseur;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

- a. d'autoriser l'achat de 327 bornes d'affichage de numéros civiques de couleur rouge auprès de la compagnie Signotech, pour un montant de 9 200\$ plus les taxes applicables;
- b. que ce montant soit puisé à même les disponibilités du poste 02 220 00 526 du budget 2009 de la municipalité

Adoptée à l'unanimité

cc : Signotech
Service de sécurité incendie
Trésorerie

17.3 Achat d'adaptateurs pour boyaux et poteaux d'incendie

3834-2009-10-01

Considérant la nécessité pour le service de protection contre l'incendie de la municipalité de se procurer des adaptateurs pour les boyaux et poteaux d'incendie;

Considérant que 2 soumissions ont été demandées;

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie, M. Yvon Lapointe;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Miguel Gilbert**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de 5 adaptateurs auprès de CSE Incendie et Sécurité pour un montant de 410\$ plus les taxes applicables;
- b. que ce montant soit puisé à même les disponibilités du poste 02 220 00 649 du budget 2009 de la municipalité

Adoptée à l'unanimité

cc : CSE Incendie et Sécurité
Service de sécurité incendie
Trésorerie

17.4 Achat de boyaux d'incendie

3835-2009-10-01

Considérant la nécessité pour le service de protection contre l'incendie de la municipalité de se procurer des boyaux d'incendie;

Considérant que 3 soumissions ont été demandées;

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie, M. Yvon Lapointe;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de 12 boyaux d'incendie d'un diamètre de 1.75 et d'une longueur de 50 pieds auprès de la compagnie CSE Incendie et Sécurité pour un montant de 2 300\$ plus les taxes applicables;

- b. que ce montant soit puisé à même les disponibilités du poste 02 220 00 649 du budget 2009 de la municipalité

Adoptée à l'unanimité

cc : CSE Incendie et Sécurité
Service de sécurité incendie
Trésorerie

17.5 Inspection de la borne sèche située près du King's Hall

3836-2009-10-01

Considérant que la borne sèche située près du King's Hall sur le chemin Cochrane n'a pas été fonctionnelle durant une bonne partie de l'hiver dernier;

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur du service de Sécurité incendie à demander des soumissions auprès de spécialiste en la matière afin de faire vérifier le fonctionnement de la borne sèche située près du King's Hall sur le chemin Cochrane.

Adoptée à l'unanimité

cc : Service de Sécurité incendie
Trésorerie

17.6 Dossier du trottoir sur la route Louis-S.-St-Laurent

3837-2009-10-01

Considérant que la municipalité a décidé de refaire et prolonger une partie du trottoir située du côté ouest de la route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant que le trottoir actuel est situé en partie sur quelques propriétés privées;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation avant de procéder aux travaux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU de mandater messieurs le maire et le directeur général pour négocier une entente avec les 4 propriétaires visés afin d'obtenir la cession de la partie de leur propriété sur laquelle le trottoir rénové sera situé.

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier

17.7 Participation au Gala Excel 2009

3838-2009-10-01

Considérant la tenue du Gala Excel le mardi 20 octobre prochain;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

IL EST RÉSOLU

- a. que les personnes suivantes représentent la municipalité à l'occasion du Gala Excel, savoir : - Monsieur le maire Fernand Veilleux
- b. qu'un montant de 65\$ soit puisé à même les disponibilités du poste 02 110 00 310 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : CCIRC (inscription)
Trésorerie

17.8 Mandat à la Société Mutuelle de Prévention Inc.

3839-2009-10-01

Considérant la visite d'un employé de la CSST le 12 novembre 2008;

Considérant le rapport d'intervention qui en a découlé lequel a été rédigé le 2 septembre 2009 et transmis par la suite;

Considérant que ce rapport exige que la Municipalité produise dans un délai de 75 jours une mise à jour de son programme de prévention portant sur le travail en espace clos;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder à la Société Mutuelle de Prévention Inc. le mandat de préparer la mise à jour du programme de prévention en Santé Sécurité au travail et la formation des employés telles que requises par le rapport d'intervention de la CSST, le tout pour une somme forfaitaire de 3000\$ plus toutes taxes applicables répartie comme suit : 2 200\$ pour le programme et 800\$ pour la formation;
- b. d'autoriser M. le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous documents requis pour donner suite à la présente;
- c. que les deniers requis pour payer ces honoraires soient puisés à même les disponibilités des postes 02 220 00 454 et 02 320 00 454 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : CSST
Société Mutuelle de Prévention Inc.
Trésorerie

17.9 Modification aux protections d'assurance collective des employés

3840-2009-10-01

Considérant les recommandations de notre consultant Groupe financier AGA inc. suite à l'analyse de nos protections d'assurance collective;

Considérant le rapport du directeur général;

Considérant que l'ensemble de ces modifications garderont les coûts de l'assurance collective en deçà des coûts qui étaient payés par la municipalité à l'assureur précédent;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Blain
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter l'ensemble des recommandations formulées par Le Groupe Financier AGA inc. dans son document transmis le 15 septembre dernier soit :
- l'uniformisation des primes d'assurance-vie pour toutes les catégories d'employés;
 - l'uniformisation des primes d'assurance salaire longue durée pour toutes les catégories d'employés;
 - la modification proposée au niveau de l'assurance santé – au niveau des paramédicaux;
 - l'application à toutes les catégories d'employés de la protection concernant les maladies redoutées et l'uniformisation de la tarification;
 - la mise en place de l'auto assurance pour la portion de 20% en assurance salaire courte durée incluant la création d'une réserve.
- b. d'autoriser M. le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous documents requis pour donner suite à la présente;

Adoptée à l'unanimité

cc : Groupe Financier AGA inc.
Trésorerie

17.10 Réouverture de la Maison des jeunes

3841-2009-10-01

Considérant que nous avons dû reprendre le processus d'embauche d'une animatrice - coordonnatrice de la Maison des Jeunes suite au départ de l'animatrice de l'an dernier et de l'animateur de cet été;

Considérant que la maison n'a pas été fonctionnelle depuis quelques semaines et qu'il y a lieu de reprendre les activités dans les meilleurs délais;

Considérant qu'il est prévu la mise en place d'un conseil d'administration pour la maison des jeunes sous peu;

Considérant qu'il y aurait lieu de présenter une demande de financement au Pacte Rural afin d'assurer un fonds de roulement à la maison des jeunes;

Considérant que cette demande ne sera présentable qu'en janvier 2010 et qu'il faut permettre à la Maison de fonctionner d'ici là ;

Considérant le rapport soumis par Martine Auray le 1^{er} octobre 2009;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

- a. d'accorder à la Maison des Jeunes de Compton une avance de fonds de 500\$ laquelle sera recouvrable lors de la réception de la subvention demandée au Pacte rural en janvier 2010;
- b. que cette avance de Fonds soit puisée à même les disponibilités du poste 02 701 90 970 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Maison des Jeunes de Compton
Martine Auray MRC
Trésorerie

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Paré demande où en est rendu le dossier de l'implantation d'affiches interdisant le dépôt de déchets en bordure des chemins. Le dossier est à suivre.

M. Veilleux profite de l'occasion pour saluer les membres du conseil qui quittent leurs fonctions et souligne le bon travail effectué au cours des années passées au service de la municipalité.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h15, clôture de la séance.

Fernand Veilleux
Maire

Jacques Leblond
Directeur général